



Grand Nord de Mayotte

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND NORD DE MAYOTTE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 AVRIL 2023

Délibération N°2024-02-05-CAGNM

OBJET : PARTICIPATION FINANCIERE DE LA CAGNM AU PROJET « C'EST MON PATRIMOINE » 2024

Date d'affichage :

15.04.2024.....

Date de la convocation :

25 - 03 - 2024

En exercice :

40 membres

Présents : 22

Procurations : 00

Absents : 18

Votants : 22

Pour : 22

Abstention : 00

Contre : 00

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture le

Et son affichage

Délibération comportant
2 pages, 0 annexe

L'an deux mille vingt-quatre, le 7 avril 2024, à 09 heures, les membres du conseil de la communauté d'agglomération du grand nord de Mayotte se sont réunis à la salle des délibérations de la CAGNM à Bouyouni-commune de Bandraboua, sous la présidence de Monsieur Assani Saïndou BAMCOLO.

Les membres présents en séance (22) :

BAMCOLO Assani Saïndou, DAOUDOU Soumaïla, HANAFFI Marib, Hachimya ABDALLAH, HASSANI Chayibati, EL-ANZIZE Mariatti Binti, BOINAIDI Manrouf, Yassir YSSOUF BACAR, ALI M'BAE Chakila, DIMASSI Antufa, MOUANDHU Ousseni, MOUHAMED Chafika, SOUFFOU Raïanty, NABOUHANE Mourtadhoi, HAMISSI Selemani, FAHARDINE Ahamada, MROUDJAE Bacari, DJANFAR Hidaïa, SAÏDINA Anrifia, MOUCHITALI Saloua, Saïndou HOUSSENI.

Le ou les membres ayant donné procuration (0)

Le ou les membres absent(s) (18) :

AHAMED Ben Abdillahi, ABDALLAH Tayza, ALI Zoulaïha, NIDHOIRE Yasmine, HOUMADI Bahati, SAÏD ISSOUF Idrissa, SAÏD SOUF Charifa, AHAMADI Said, BOURANI Faysoili, CHAMSSIDINE Soyif, ISSA Echati, MADI Charafoudine, AHAMADA Ben Chadhouli, HAMIDOUNI Singua, CHAHARANI Baharousoifa, MACOLO Youssouf, DAROUECHI Ahmed, MADI Ali, BEN SAÏD Laïthidine.



Le conseil s'est tenu sous la présidence de M. Assani Saïndou BAMCOLO, le Président.
Madame Chafika MOUHAMED a été désignée comme secrétaire de conseil.

Le président de la séance a dénombré 22 conseillers présents.

Les conditions de quorum sont donc remplies conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le conseil peut valablement délibérer

Vu le code général des collectivités,
Vu la loi NOTRe du 7 août 2015 apportant des modifications et renforçant les compétences obligatoires des communautés de communes et des communautés d'agglomération,
Vu la délibération n°1-2020 en date du 28 juillet 2020, portant installation du conseil communautaire ;
Vu la délibération n° 08-2020 en date du 28 juillet 2020, portant délégation de pouvoirs au président ;
Vu l'intérêt communautaire délibéré en décembre 2022, précisant les champs d'intervention de la CAGNM ;
Vu le rapport n°2024-02-05 Relatif à la Participation financière de la CAGNM au projet « C'est Mon Patrimoine » 2024

Considérant la volonté de la Communauté d'Agglomération du Grand Nord de Mayotte d'agir pour la réussite éducative de tous les jeunes et prévenir la délinquance,

Considérant les objectifs d'implication des populations, des associations vers un tourisme de proximité éco-responsable et ainsi que de valorisation et dynamisation du patrimoine historique industriel et culturel local mentionnés dans le Projet de Territoire,

Après en avoir entendu l'exposé du Président, et en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

Article 1 : Valider le projet « C'est Mon patrimoine » ;

Article 2 : Valider le plan de financement présentant la participation de la CAGNM à 10 615€ ;

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent au projet.

Ainsi délibéré, les membres ont signé sur le registre.

Fait à Bouyouni, le 08 avril 2024



Le Président,

Assani Samidou SAMCOLO

Le Président,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, compte tenu de sa publication au siège le 15 avril 2024... et sa transmission au représentant de l'Etat le 10 Avril 2024.....
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal administratif de Mamoudzou, dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.